

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 29/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 29/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 02
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.2
		039 ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_088-DE Délégation de service public

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet : Territoire d'Énergie Gers – Eclairage public – Passage au LED
2^{ème} tranche de travaux**

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public, de la signalisation lumineuse, de la régulation du trafic et des communications électroniques, ainsi que la maintenance des installations au Territoire d'Énergie Gers, il a été proposé à l'assemblée en 2023 de bénéficier d'une opération de passage en LED de 110 luminaires routiers (remplacement de 110 sur les 146 luminaires à vapeur de mercure).

Aussi, Monsieur l'adjoint au Maire rappelle que le 22 mai 2023, le conseil municipal a approuvé l'opération pour un montant de 80 000 € HT financée par

- Territoire d'Energie Gers à hauteur de 16 000 €
- l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 32 000 €

faisant ainsi l'objet d'une première tranche de travaux.

Depuis, en fin d'année, une nouvelle tranche de travaux a été proposée sur une nouvelle enveloppe de Fonds Vert.

Il s'agirait donc de réaliser une opération de passage de 86 luminaires (type résidentiels) en LED, d'un montant estimatif de 80 000 € HT, projet qui pourrait être financé à 20% par Territoire d'Energie Gers (à hauteur de 16 000 €) et par l'Etat à 40% via le Fonds Vert (à hauteur de 32 000 €). Ce programme permettra de ne plus avoir de luminaires à vapeur de mercure.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'opération pour un montant de 80 000 € HT financée par
 - Territoire d'Energie Gers à hauteur de 16 000 €
 - l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 32 000 €

sachant que les crédits sont inscrits au Budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2^e MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2^e MARS 2024